

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 9, no 8, lundi 9 mars 2009

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Commission européenne : l'appel à propositions dans le cadre du programme Investing in People—Culture est en cours
- Le Colloque Culture et création, facteurs de développement se tiendra à Bruxelles les 2 et 3 avril 2009
- L'Union européenne et l'Inde signent une déclaration commune sur le multilinguisme

Publications récentes

- Parution de l'étude intitulée « La créativité a un prix »
- Culturelink consacre un numéro spécial de sa Newsletter à la culture numérique

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Le Québec et Wallonie-Bruxelles soutiennent le rayonnement des littératures de langue française
- Oslo accueille jusqu'au 4 avril l'édition 2009 du Festival de la Francophonie

Autres actualités d'intérêt


- L'OIF s'engage pour des investissements socialement responsables contribuant à promouvoir la diversité culturelle

Suivi de la Convention

Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Le Comité intergouvernemental a tenu une première réunion, ordinaire, à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007. Il s'est réuni à nouveau, cette fois en séance extraordinaire, à Paris, France, du 24 au 27 juin 2008. Enfin, la deuxième session ordinaire du Comité intergouvernemental a eu lieu à Paris, du 8 au 12 décembre 2008. Une autre rencontre du Comité aura lieu au mois de mars 2009, avant la Conférence des Parties prévue un peu plus tard, au mois de juin, à Paris.

Au moment d'écrire ces lignes, 95 États ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Commission européenne : l'appel à propositions dans le cadre du programme Investing in People—Culture est en cours

En vue de promouvoir l'accès à la culture locale, à la protection et à la promotion de la diversité culturelle, la Commission européenne a lancé un appel à propositions dans le cadre du volet culture du programme « Investing in People ». Ce programme vise la réduction de la pauvreté à travers le monde par la promotion d'une approche de développement humain et social, notamment dans le champ de la culture.

Le présent appel vise à soutenir des projets encourageant le renforcement de la culture locale dans les pays en développement, l'accès de tous à la culture, la diffusion de la culture et toutes les formes d'expression culturelle luttant contre la discrimination.

Les acteurs non gouvernementaux, organismes publics, autorités locales et organisations internationales peuvent soumettre des projets d'une durée entre 12 et 36 mois qui se réaliseront sur les territoires suivants : Amérique latine, Asie, Asie centrale, Moyen-Orient, Afrique, Caraïbes et Pacifique.

La date limite pour le dépôt des projets est le 9 avril 2009. Pour connaître les conditions relatives à ce programme, nous vous référons au site de la [Commission européenne](#).

Source :

- [Site Internet de la Commission européenne](#)

Haut de la page 

Le Colloque Culture et création, facteurs de développement se tiendra à Bruxelles les 2 et 3 avril 2009

Les 2 et 3 avril prochain, Bruxelles sera l'hôte du colloque international : "Culture et création, facteurs de développement", organisé dans le cadre de la coopération de la Commission européenne avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'objectif de ce colloque est de mettre en exergue l'importance de la culture pour l'identité des peuples, la paix et la stabilité des sociétés, et le développement économique des pays ACP.

Conçu dans le but de produire des recommandations pour renforcer les futures actions de l'Union européenne (UE) dans les domaines de la culture et du développement, le colloque se veut être un espace de débat entre artistes, professionnels de la culture et du développement et des décideurs politiques, des pays ACP et européens.

Le colloque sera précédé d'une réunion de 150 professionnels de la culture et du développement des États ACP et de l'UE, qui analyseront les contraintes et les possibles

solutions pour faciliter le développement des industries créatives dans les pays en développement. Leurs conclusions et recommandations seront présentées lors des sessions plénières du colloque.

Pour connaître les programmes du colloque et de la rencontre des professionnels, nous vous invitons à consulter le site de la [Commission européenne](#).

Source :

- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

L'Union européenne et l'Inde signent une déclaration commune sur le multilinguisme

L'Union européenne (UE) et l'Inde, qui comptent chacune 23 langues officielles, ont signé, le 6 mars, une déclaration commune sur le multilinguisme. Par cette déclaration, la Commission européenne et le gouvernement indien souhaitent renforcer leur coopération et leur dialogue sur des questions d'importance, dont la diversité linguistique et le dialogue interculturel, l'incidence des langues sur la capacité d'insertion professionnelle, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale, l'apprentissage des langues tout au long de la vie, les nouvelles technologies d'apprentissage des langues et la terminologie.

« L'expérience de l'Inde en matière de gestion de la diversité linguistique est unique au monde et je suis persuadé que l'UE et l'Inde peuvent, chacune, tirer profit de l'expérience de l'autre dans ce domaine » a déclaré le commissaire européen au multilinguisme, M. Leonard Orban.

Cette déclaration commune s'inscrit dans le prolongement du sommet UE-Inde qui s'est tenu à Marseille le 29 septembre 2008 et où les responsables de l'UE et de l'Inde se sont engagés à instaurer un dialogue sur la mise en valeur des langues, le dialogue interculturel et le multilinguisme », poursuit le communiqué de presse.

« Avec une population de quelque 1,1 milliard d'habitants, l'Inde est un exemple unique de diversité ethnique, socioculturelle et religieuse, qui s'accompagne d'une très riche diversité linguistique (...). Cette similitude avec l'Union européenne concernant le paysage linguistique fait de l'Inde un interlocuteur privilégié pour l'Europe en matière de multilinguisme. Cette déclaration conjointe prévoit l'organisation de discussions et l'échange de bonnes pratiques sur une base régulière. »

Source :

- [Communiqué de l'Union européenne](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Parution de l'étude intitulée « La créativité a un prix »

L'Observatoire européen de l'audiovisuel annonce la parution de l'étude « La créativité a un prix », dans la série IRIS Spécial. Les volumes publiés dans cette série abordent des thèmes d'actualité concernant le droit des médias ou les domaines juridiques connexes.

La nouvelle édition d'IRIS Spécial s'intéresse aux droits et à la rémunération des professions créatives autres que les producteurs et les compositeurs – à savoir notamment les scénaristes, les décorateurs, les cameramen, les illustrateurs sonores, les éclairagistes, les monteurs, les chorégraphes, les créateurs de costumes, les maquilleurs, les acteurs, les comédiens de doublage, les danseurs, les musiciens et les chanteurs.

Cet ouvrage étudie les mécanismes permettant à ces professionnels de percevoir une part des bénéfices résultant de l'exploitation des œuvres auxquelles ils ont contribué. Tous les modes d'exploitation possibles des œuvres audiovisuelles sont évoqués

(cinéma, diffusion à la télévision, vidéo/DVD, VoD ainsi que toutes les autres formes de distribution en ligne).

Cette publication comporte des rapports nationaux sur les règles et les pratiques dans 12 pays européens : Autriche, Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse, Turquie.

Ce document est disponible en français, en anglais et en allemand. Il peut être commandé auprès de [l'Observatoire européen de l'audiovisuel](#).

Source :

- [Observatoire européen de l'audiovisuel](#)

Haut de la page 

Culturelink consacre un numéro spécial de sa Newsletter à la culture numérique

Le numéro de mars de la Newsletter C-News publiée par Culturelink est consacré aux ressources virtuelles de la culture numérique. « La culture numérique, peut-on y lire, a ouvert tout un monde de nouvelles possibilités se déployant dans des approches et des pratiques novatrices dans le secteur de la culture. Les concepts de créativité et d'innovation, en filigrane à l'actuelle politique culturelle de la Commission européenne, se trouvent grandement redéfinis par les moyens et les médias de la culture numérique. Au cours des dernières années, Culturelink s'est consacré à la recherche sur les phénomènes de la culture numérique et sur la façon dont ils ont métamorphosé le secteur culturel. L'examen des changements apportés par le nouveau contexte de l'Internet interactif et participatif et des réactions du secteur culturel a proposé un canevas analytique pour étudier la position de la culture numérique au sein des structures de politiques culturelles. »

Les activités du réseau Culturelink dans ce secteur de recherche ont donné lieu à diverses publications et tables rondes, dont les contenus sont accessibles dans cette [Newsletter](#).

Source :

- [Site Internet de Culturelink](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Le Québec et Wallonie-Bruxelles soutiennent le rayonnement des littératures de langue française

Deux événements récents viennent illustrer l'engagement du Québec et de Wallonie-Bruxelles en vue de soutenir le rayonnement des littératures de langue française.

La ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de Wallonie-Bruxelles, M^{me} Fadila Laanan, a décerné fin février le Prix du Rayonnement des Lettres à l'étranger de la Communauté française de Belgique à Gilles Pellerin, professeur, auteur et éditeur québécois. Attribué pour la première fois en 1998, ce prix récompense une personne de nationalité étrangère qui, dans son pays, a œuvré à promouvoir la littérature de Wallonie-Bruxelles. Monsieur Pellerin, professeur de français et de littérature, nouvelliste, essayiste, critique littéraire et responsable de plusieurs revues littéraires, éditeur et responsable d'émissions culturelles et littéraires a toujours eu à cœur de défendre et d'illustrer la diversité des littératures de langue française dont celle de Wallonie et de Bruxelles.

Par ailleurs, le Québec était de nouveau présent en force, cette année, à la Foire du Livre de Bruxelles. Une quarantaine d'éditeurs et une quinzaine d'auteurs ont pris part à cet événement majeur qui se déroulait du 5 au 9 mars sous le thème « Crises et création ». En marge de la Foire, des activités d'écriture publique ont été organisées, permettant de renouer avec l'esprit de « don » qui caractérise les foyers publics d'écriture animés par des écrivains professionnels, au Québec et partout dans le

monde francophone.

Sources :

- [Ministère des Relations internationales du Québec](#)
- [Québec International](#)

Haut de la page 

Oslo accueille jusqu'au 4 avril l'édition 2009 du Festival de la Francophonie

L'édition 2009 du Festival de la Francophonie anime la capitale norvégienne. L'événement, fondé sur la diversité culturelle, propose en effet jusqu'au 4 avril une mosaïque d'événements conjuguant cinéma, théâtre, concerts, expositions et rencontres.

Ce festival est le fruit d'une coopération exceptionnelle entre plusieurs ambassades, représentant à Oslo les pays suivants : Algérie, Belgique, Bulgarie, Canada, Égypte, France, Grèce, Maroc, Roumanie, Suisse et Tunisie, ainsi que le Centre de promotion de la culture africaine qui ont tous en commun leur rôle de représentant de pays membres de la Francophonie.

Source :

- [Site Internet du Centre culturel français d'Oslo](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

L'OIF s'engage pour des investissements socialement responsables contribuant à promouvoir la diversité culturelle

Rappelant que la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles prévoit d'intégrer la culture dans le développement durable, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'engage pour des investissements socialement responsables contribuant à promouvoir la diversité culturelle. Le site Internet de l'OIF précise en effet que : « Pour inciter les entreprises et les collectivités à atteindre un tel objectif, l'investissement socialement responsable (ISR) constitue aujourd'hui un levier efficace. Pour un investisseur ou un épargnant, particulier ou institutionnel, l'ISR consiste à choisir ses placements financiers non pas seulement pour leurs performances financières mais aussi parce qu'ils répondent à des convictions.

L'Organisation internationale de la Francophonie a fait le choix d'exiger des placements financiers qu'elle utilise, notamment pour la gestion de sa trésorerie à court terme, qu'ils soient investis à hauteur de 25 % minimum dans des titres d'émetteurs publics ou privés dont il est prouvé, après étude de leur comportement, qu'ils agissent pour la diversité linguistique et culturelle » de poursuivre le communiqué. Pour en savoir davantage, nous vous invitons à consulter le [site de l'OIF](#).

Source :

- [Site Internet de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 

